



Tabagisme passif chez le coiffeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 octobre 2014

Bonjour,

je souhaite dénoncer un lieu qui malheureusement ne respecte pas la loi ENVIN. Il s'agit d'un coiffeur xxxxxx à St Ouen (93).

C'est dommage que les coiffeuses aillent dans le local PRIVE pour fumer.

L'odeur se répand dans tout le salon et tout le monde en profite.

Moi qui suis non fumeuse et ne supporte pas l'odeur !

Merci de la suite que vous donnerez à ma demande.

Cordialement.

Réponse :

Avez-vous signalé cette anomalie au responsable de l'établissement ? Si vous ne souhaitez pas le faire vous-même, DNF peut le faire à votre place ; pour cela, écrivez à contact@dnf.asso.fr en précisant le n° 14682 qui correspond à la présente question, mais ce service est réservé aux [adhérents](#)

Vous pouvez également déposer une plainte au commissariat dont dépend cet établissement, voire entre les mains du [procureur de la République](#)